

Document:	<u>EB 2009/96/R.17/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>10 b) ii)</u>
Date:	<u>30 avril 2009</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt et de don à la République fédérale démocratique d'Éthiopie pour le

Projet communautaire de gestion intégrée des ressources naturelles

Conseil d'administration — Quatre-vingt-seizième session
Rome, 29-30 avril 2009

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport avec le responsable du FIDA ci-après:

John Gicharu

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2373
courriel: j.gicharu@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Recommandation pour approbation	iii
Carte de la zone du projet	iv
Résumé du financement	v
I. Le projet	1
Principal créneau de développement visé par le projet	1
Financement proposé	1
Groupe cible et participation	2
Objectifs de développement	3
Harmonisation et alignement	3
Composantes et catégories de dépenses	3
Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
Avantages et justification économique et financière	5
Gestion des savoirs, innovation et élargissement	5
Principaux risques	6
Durabilité	6
II. Instruments juridiques et autorité	6
III. Recommandation	6
Annexe	
Garanties importantes incluses dans l'accord de financement négocié	7
Appendices	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	

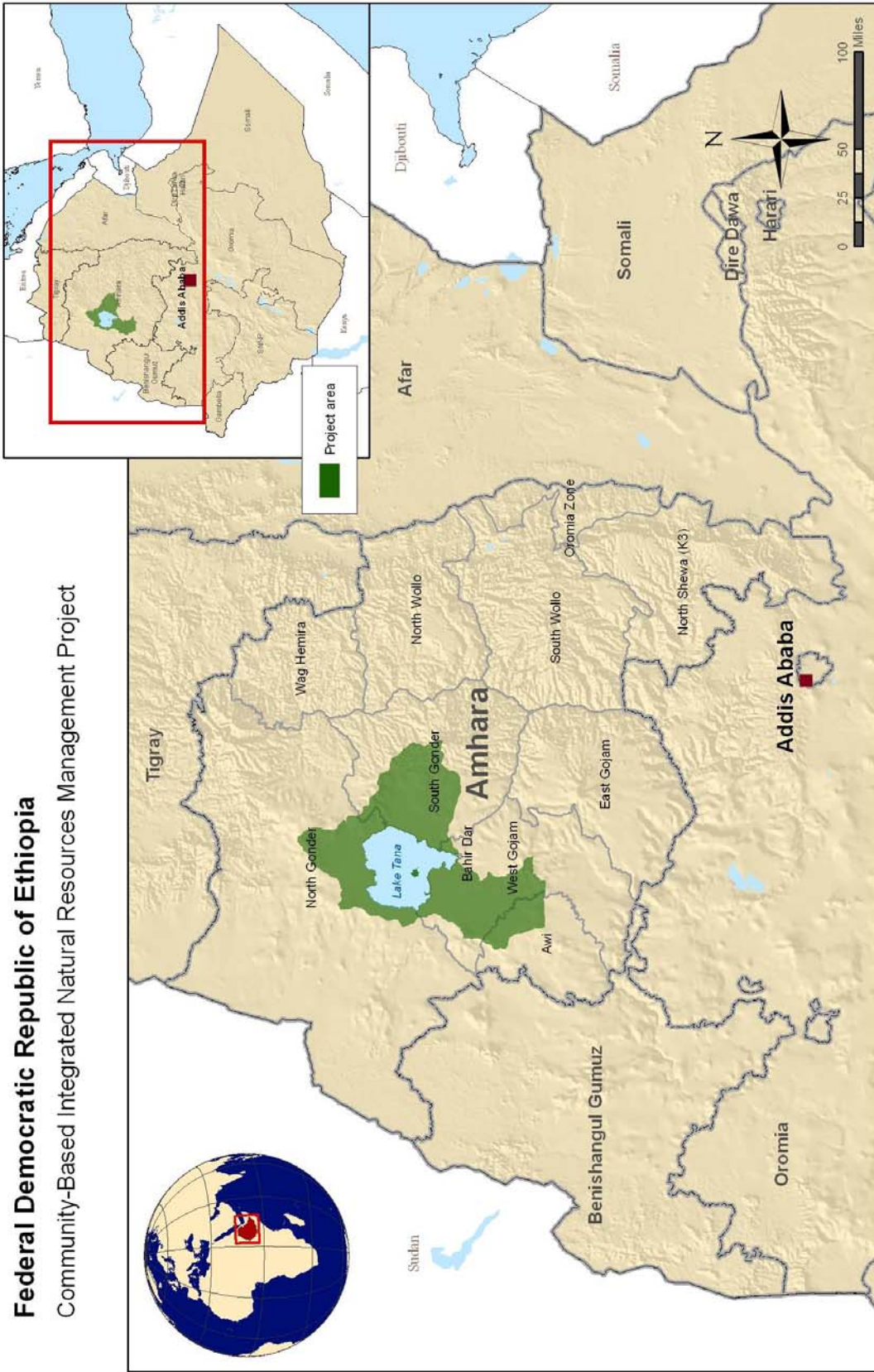
Sigles et acronymes

BADR	Bureau de l'agriculture et du développement rural
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
S&E	Suivi et évaluation
GDT	Gestion durable des terres

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt et de don à la République fédérale démocratique d'Éthiopie pour le projet communautaire de gestion intégrée des ressources naturelles, telle qu'elle figure au paragraphe 37.

Carte de la zone du projet



Federal Democratic Republic of Ethiopia
Community-Based Integrated Natural Resources Management Project

Source: FIDA
Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.



République fédérale démocratique d'Éthiopie

Projet communautaire de gestion intégrée des ressources naturelles

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République fédérale démocratique d'Éthiopie
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture et du développement rural et État régional national d'Amhara
Coût total du programme:	25,4 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	4,4 millions de DTS (équivalant approximativement à 6,6 millions d'USD)
Montant du don du FIDA:	4,4 millions de DTS (équivalant approximativement à 6,6 millions d'USD)
Conditions du prêt du FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) par an
Cofinancier:	Fonds pour l'environnement mondial
Montant du cofinancement:	4,4 millions d'USD
Conditions du cofinancement:	Don
Contribution de l'emprunteur:	2,7 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	5,1 millions d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Proposition de prêt et de don à la République fédérale démocratique d'Éthiopie pour le projet communautaire de gestion intégrée des ressources naturelles

I. Le projet

A. Principal créneau de développement visé par le projet

1. L'Éthiopie perd quelque 2 milliards de tonnes de terres fertiles chaque année à cause de la dégradation des sols¹, et la situation des plans d'eau fait d'ores et déjà peser une menace majeure sur le développement de l'irrigation. Le projet entend appuyer l'exécution d'environ 650 plans d'aménagement des bassins versants sur 227 500 hectares, restaurer la productivité de 32 500 hectares de terres dégradées, accroître le rendement agricole et améliorer la sécurité alimentaire et les revenus d'à peu près 450 000 ménages ruraux vivant dans le bassin du lac Tana. Il se propose également d'augmenter d'environ 700 000 tonnes le piégeage du carbone, ce qui devrait réduire les émissions de gaz à effet de serre et contribuer à limiter les effets du changement climatique.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République fédérale démocratique d'Éthiopie un prêt d'un montant de 4,4 millions de DTS (équivalant approximativement à 6,6 millions d'USD), à des conditions particulièrement favorables, et un don d'un montant de 4,4 millions de DTS (équivalant approximativement à 6,6 millions d'USD) pour contribuer au financement du projet communautaire de gestion intégrée des ressources naturelles. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) par an.

Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation fixée pour l'Éthiopie au titre du SAFP s'élève à 91,6 millions d'USD sur le cycle 2007-2009. Le montant proposé entre dans ce cadre.

Corrélation avec les critères du cadre national de dépenses à moyen terme

4. La contribution gouvernementale annuelle de 0,26 million d'USD entre largement dans le cadre de dépenses à moyen terme du Plan de développement durable accéléré pour éliminer la pauvreté. Le montant sera confirmé lors des négociations.

Corrélation avec les approches nationales sectorielles ou d'autres instruments de financement conjoint

5. Le projet fait partie intégrante du Programme d'investissement stratégique pour la gestion durable des terres en Afrique subsaharienne, coordonné par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Il relève du domaine d'intervention du FEM sur la dégradation des sols, et les activités prévues seront menées sous la direction générale du Cadre national d'investissement dans la gestion durable des terres (GDT). La plate-forme nationale de GDT créée par le gouvernement offrira un mécanisme solide pour le renforcement des liens opérationnels et institutionnels, durant l'exécution, avec les autres initiatives financées par des donateurs.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

6. En vertu du Cadre pour la soutenabilité de la dette, l'Éthiopie est admise à bénéficier d'un financement constitué à 50% d'un prêt à des conditions particulièrement favorables et à 50% d'un don. Elle bénéficie d'un allègement de la dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et ses antécédents en matière de décaissements sont satisfaisants. Le pays ne présente pas d'arriérés de remboursement à cet égard.

¹ Plan d'action national pour combattre la désertification.

Flux de fonds

7. Le produit du prêt du FIDA et des dons respectifs du Fonds et du FEM sera transmis par le Ministère des finances et du développement économique au Ministère de l'agriculture et du développement rural par l'intermédiaire de deux comptes spéciaux. Conformément au plan de travail et budget annuel adopté, les fonds seront versés aux organismes d'exécution dans le respect des règles de gestion financière édictées par le gouvernement. Des dispositions ont été prises afin de renforcer les capacités institutionnelles de ces organismes grâce au produit du prêt et des dons.

Modalités de supervision

8. Le projet sera directement supervisé par le FIDA, en collaboration avec les partenaires de développement pertinents.

Déroptions aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

9. Conformément aux règles de gestion financière édictées par le gouvernement, le plan de passation de marchés pour la première année du projet couvrira une période de 12 mois.

Gouvernance

10. Les mesures suivantes ont vocation à consolider les aspects relatifs à la gouvernance du financement du FIDA: i) les contrats pour les biens, travaux et services seront attribués suivant les Directives du FIDA relatives à la passation des marchés; ii) les négociations viseront notamment à obtenir des garanties que les mesures appropriées seront examinées et prises durant la première année du projet pour accentuer la transparence en faisant participer les bénéficiaires, des ONG réputées et des organisations de la société civile au processus d'attribution des marchés; et iii) les comptes de projet seront mis en place et entretenus conformément aux principes comptables internationalement acceptés, ainsi que vérifiés tous les ans conformément aux Directives du FIDA relatives à l'audit des projets.

C. Groupe cible et participation**Groupe cible**

11. Le groupe cible est composé de 450 000 ménages ruraux, principalement des agriculteurs possédant en moyenne 1 hectare de terre au maximum, ou des ménages sans terre et pratiquement dans cette situation. Les ménages en question vivent avec un revenu journalier inférieur à 30 cents par habitant. Ils sont vulnérables et risquent de sombrer complètement dans l'insécurité alimentaire si l'on ne remédie pas au problème de la dégradation des sols.

Méthode de ciblage

12. La méthode de ciblage est conforme à la politique du FIDA en la matière. Les activités d'administration et de certification des sols s'adresseront à l'ensemble de la communauté agricole dans 21 districts du bassin du lac Tana. Des travaux d'aménagement des bassins versants seront réalisés dans 13 districts afin de compléter d'autres initiatives conduites par des donateurs. On veillera à ce que les femmes soient équitablement représentées dans les commissions de planification et d'aménagement des bassins versants et dans les comités villageois, d'administration et d'exploitation des terres où elles devront toujours occuper au moins trois sièges sur un total de sept. La base de données relative à l'occupation des sols et aux ressources naturelles, qui doit être mise au point pendant la première année du projet, facilitera le recensement des ménages sans terre et quasiment sans terre, qui se verront donner la priorité dans la gestion forestière participative, le reboisement des terres communales dégradées et la formation technique. En outre, l'introduction de technologies économes en énergie débarrassera en partie les femmes de la corvée de ramassage du bois de chauffage.

Participation

13. L'approche participative dès la conception du projet sera maintenue lors de l'exécution. Les communautés seront aux avant-postes de la planification et de l'aménagement des bassins versants; de l'administration, la certification et l'enregistrement des terres; et de la réhabilitation des sols dégradés. Les incitations à la participation communautaire comprennent des actions de sensibilisation et de formation; la protection des droits fonciers; le droit de gérer et d'exploiter des biens communs; la création d'organisations à assise communautaire; le recours accru aux connaissances, pratiques et institutions autochtones pour la gestion des ressources naturelles; et l'établissement de critères acceptés par tous pour le partage des coûts et profits.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

14. Dans le droit fil du programme d'options stratégiques pour le pays, les objectifs du projet sont de rehausser l'accès des ruraux pauvres i) aux ressources naturelles (sols et eau) et ii) à des techniques de production agricole améliorées, essentiellement grâce à l'adoption de pratiques de gestion durable des terres.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

15. En plus de renforcer les capacités locales, le projet favorisera un climat propice à l'intégration des meilleures pratiques de GDT dans les stratégies et programmes régionaux et nationaux en faveur du développement agricole, principalement par une révision des politiques et cadres juridiques existants pour la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement et l'adoption de réformes adaptées.

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

16. Le projet a été conçu en s'inspirant de l'expérience acquise et des enseignements tirés en Éthiopie² et ailleurs dans la région. Conformément au cadre stratégique, il encouragera les approches participatives; il élargira l'accès des ruraux pauvres à la terre, à l'eau et à de meilleures technologies de production; et il établira et consolidera des organisations à assise communautaire. En outre, il favorisera les possibilités d'emplois non agricoles afin de dissiper au maximum la pression exercée sur les terres marginales.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

17. Le projet appuie le second document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) élaboré par l'Éthiopie, qui reconnaît le besoin urgent de mieux gérer les ressources naturelles. Le DSRP met aussi l'accent sur la nécessité de mettre à disposition les terres de façon plus sûre afin d'encourager les investissements qui rétabliront et accroîtront la productivité agricole et, par conséquent, la sécurité alimentaire.

Harmonisation avec les partenaires du développement

18. Durant la conception du projet, des consultations ont eu lieu avec les partenaires de développement afin de garantir les synergies avec les autres initiatives de GDT dans le pays. Ces partenaires, dont le FIDA, sont membres de la plate-forme nationale de GDT, ce qui permet d'accentuer la collaboration et le partage des connaissances.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

19. Le projet a trois composantes: i) celle qui a trait à la gestion communautaire intégrée des bassins versants appuiera l'administration et la certification des sols dans tout le bassin du lac Tana; aidera les communautés à élaborer et mettre en œuvre 650 plans de gestion de ce genre; créera une base de données sur les ressources naturelles et les modèles existants d'occupation des sols; améliorera la gestion de la production fourragère; promouvra une gestion forestière participative;

² Évaluation du programme de pays, Bureau de l'évaluation, 2008

soutiendra les mesures de préservation des sols et de l'eau en dehors de l'exploitation; et renforcera la protection de la biodiversité; ii) la composante portant sur l'analyse et la réforme institutionnelles, juridiques et politiques favorisera la création d'un climat propice à l'intégration des meilleures pratiques de GDT dans les politiques, stratégies et programmes de développement régionaux; et iii) la gestion et la coordination du projet faciliteront la planification et l'exécution, et garantiront la responsabilité financière, l'administration et la notification, y compris s'agissant de la mise en œuvre d'un système de suivi et d'évaluation (S&E) axé sur les résultats.

Catégories de dépenses

20. Près de 76% des fonds totaux du projet serviront à la gestion communautaire intégrée des bassins versants (19,3 millions d'USD). L'analyse et la réforme institutionnelles, juridiques et politiques (3,1 millions d'USD), d'une part, et la gestion et la coordination du projet (3,0 millions d'USD), d'autre part, représentent environ 12% de l'ensemble des ressources financières.

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution et responsabilités en la matière

21. Sous la direction générale du Ministère de l'agriculture et du développement rural, le projet sera exécuté par l'administration régionale décentralisée, en collaboration avec l'Institut de protection de la biodiversité, les organisations à assise communautaire et les ONG. La plate-forme nationale de GDT exercera une fonction de supervision afin de garantir la cohérence avec les politiques et stratégies nationales. Son émanation régionale, au sein du Bureau de l'agriculture et du développement rural (BADR), contrôlera l'exécution du projet aux niveaux régional et local. Le BADR coopérera avec l'Autorité de protection environnementale, d'administration foncière et d'occupation des sols pour assurer la sensibilisation et la formation du personnel et des communautés; la planification, l'aménagement et la certification foncière des bassins versants dans un esprit participatif; l'élaboration de la base de données sur les ressources naturelles et les modèles existants d'occupation des sols; ainsi que l'administration et la certification des sols. L'Institut de protection de la biodiversité promouvra la préservation de la biodiversité et des écosystèmes. Le Bureau des finances et du développement économique sera chargé de la responsabilité financière, de la gestion et des acquisitions, et il travaillera avec le BADR à la conception et à la mise en œuvre du système de S&E. Des dispositions ont été prises en vue de renforcer les capacités locales sur la base d'une analyse des carences institutionnelles et d'une évaluation des besoins de formation, qui doivent être réalisées durant la première année du projet.
22. Les ONG et organisations à assise communautaire telles que les associations de jeunes ou de femmes, les congrégations religieuses et les institutions traditionnelles impliquées dans la gestion des ressources naturelles seront encouragées à prendre une part active à la planification, à l'exécution et au suivi des activités du projet. Les organisations communautaires seront appelées à jouer un rôle crucial dans l'administration et la certification des sols.

Rôle de l'assistance technique

23. Une assistance technique à court terme a été prévue pour la mise au point du système de S&E, les mesures de référence, l'examen à mi-parcours, le rapport d'achèvement de projet, l'analyse des carences institutionnelles et l'évaluation des besoins de formation, la mise à jour des stratégies et politiques régionales en matière de GDT, les études cadastrales, la création d'une base de données sur les ressources naturelles et les modèles existants d'occupation des sols, ainsi que la valorisation économique des investissements dans la biodiversité.

Situation des principaux accords d'exécution

24. Un accord de partenariat sera signé avec l'Institut de protection de la biodiversité durant la première année du projet.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

25. Le coût total du projet s'élève à 25,4 millions d'USD sur sept ans. Les sources de financement sont le FIDA (13,2 millions d'USD, soit 52%), le Fonds pour l'environnement mondial (4,4 millions d'USD, soit 17%), le gouvernement (2,7 millions d'USD, soit 11%) et les bénéficiaires (5,1 millions d'USD, soit 20%, essentiellement en nature).

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages découlant du projet

26. Les avantages directs de la réhabilitation des sols dégradés et de l'adoption de pratiques de GDT incluent notamment un accroissement de la production agricole et forestière. La protection des plans d'eau contre l'envasement multipliera les possibilités futures d'irrigation, d'exploitation halieutique et d'énergie hydroélectrique. Plus important, le piégeage du carbone réduira les émissions de gaz à effet de serre et contribuera à atténuer les effets du changement climatique.

Viabilité économique et financière

27. La plupart des avantages qui découleront du projet sont difficiles à quantifier. Cependant, la préservation, la protection et la réhabilitation de la base des ressources naturelles ira dans le sens d'une hausse soutenue de la production agricole, forestière et halieutique, tout en accroissant le piégeage du carbone, limitant ainsi les conséquences du changement climatique. Une plus grande sécurité foncière encouragera les agriculteurs à investir dans l'amélioration de leurs terres, et le moindre envasement des plans d'eau ouvrira la voie au développement d'installations hydroélectriques. La préservation de la biodiversité et l'accentuation de l'intégrité des écosystèmes aboutiront à des avantages durables et précieux pour le monde entier.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

28. Conformément au programme d'options stratégiques pour le pays, la mise au point d'un système de S&E axé sur les résultats facilitera la mise au point de meilleures pratiques en matière de GDT. Celles-ci seront diffusées par le biais de publications, de documentaires, de colloques annuels d'examen et du forum des pays du FIDA.

Innovations en matière de développement

29. Le projet encouragera des approches participatives qui incluront les communautés dans les processus de prise de décision afin de les rendre plus autonomes. Il s'appuiera également sur les savoirs et institutions autochtones pour promouvoir une gestion durable des ressources naturelles. En plus de faire ressortir le lien entre dégradation de l'environnement et pauvreté rurale, les investissements prévus réduiront les émissions de gaz à effet de serre et les retombées néfastes du changement climatique. En outre, le système de S&E axé sur les résultats sera intégré aux procédures d'administration régionale décentralisée.

Approche d'élargissement

30. Les dispositions d'exécution sont bien ancrées dans les administrations décentralisées, ce qui augure bien d'un élargissement. De surcroît, l'expérience acquise et les enseignements tirés seront incorporés dans les stratégies, politiques et programmes de développement nationaux.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

31. Le principal risque tient à la faible capacité d'exécution qui caractérise actuellement les administrations régionales décentralisées. Pour y remédier, quelque 40% des fonds du projet sont destinés au renforcement des capacités locales. Un autre risque important concerne la suite à donner aux interventions d'aménagement des bassins versants après réalisation. La parade consiste à mener conjointement l'élaboration et l'exécution des plans avec les communautés locales, dont il sera requis qu'elles fournissent leur propre main-d'œuvre et des matériaux de construction disponibles localement. De plus, les problèmes de gestion des bassins se verront accorder une attention particulière par le FIDA durant les missions de supervision.

Classification environnementale

32. À l'issue des procédures de classification environnementale et sociale du FIDA, le projet a été classé dans la catégorie B car il ne devrait pas avoir d'impact négatif notable sur l'environnement.

K. Durabilité

33. La durabilité des investissements prévus sera garantie par la participation des bénéficiaires et leur appropriation du processus. L'accent a été mis tout spécialement sur la sensibilisation des communautés, leur formation et la création d'organisations communautaires. Les dispositions d'exécution sont bien ancrées dans le cadre institutionnel régional, ce qui permettra d'assurer la continuité au-delà de la période couverte par le projet.

II. Instruments juridiques et autorité

34. Un accord de financement entre la République fédérale démocratique d'Éthiopie et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur. Les garanties importantes incluses dans l'accord négocié sont jointes en annexe.
35. La République fédérale démocratique d'Éthiopie est habilitée en vertu de ses lois à contracter un emprunt auprès du FIDA.
36. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

37. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République fédérale démocratique d'Éthiopie un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à quatre millions quatre cent mille droits de tirage spéciaux (4 400 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} novembre 2048 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) par an et sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République fédérale démocratique d'Éthiopie un don libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à quatre millions quatre cent mille droits de tirage spéciaux (4 400 000 DTS) qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Garanties importantes incluses dans l'accord de financement négocié

(Négociations conclues le 2 avril 2009)

Mesures de lutte phytosanitaire

1. Le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie (le "Gouvernement") se conforme au Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides et s'assure que les pesticides achetés dans le cadre du projet ne contiennent aucun des produits classés comme "extrêmement dangereux" ou "très dangereux" par l'OMS.

Parité entre les sexes

2. Durant la période d'exécution du projet, le Gouvernement s'assure à tout moment que l'agent principal du projet et les autres parties au projet s'efforcent de promouvoir l'égalité hommes-femmes dans les activités du projet, fixent des objectifs et établissent les processus nécessaires pour les atteindre dans le cadre de la stratégie pour la parité entre les sexes et présentent, à la fin de chaque année, des rapports sur les résultats obtenus en ce sens.

Fraude et corruption

3. Le Gouvernement porte sans délai à l'attention du FIDA toute allégation ou suspicion de fraude et/ou de corruption en relation avec l'exécution du projet, dont il a connaissance ou qui lui a été signalée.

Suspension

4. a) Le FIDA peut suspendre, en tout ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt et des comptes de don du FIDA et du FEM conformément aux Conditions générales si l'un des faits énoncés dans le présent document ou énumérés ci-après se produit:
 - i) le FIDA, après consultation avec le Gouvernement, considère que les avantages matériels du projet ne bénéficient pas suffisamment au groupe cible ou qu'ils échoient à des personnes étrangères à ce groupe, au détriment de ses membres;
 - ii) le Gouvernement n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées dans l'accord de financement et n'a pris aucune disposition pour y remédier dans les trente (30) jours, et le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le projet;
 - iii) le FIDA a notifié au Gouvernement que des allégations crédibles de corruption ou de manœuvres frauduleuses en relation avec le projet ont été portées à son attention, et le Gouvernement n'a pris aucune action appropriée en temps utile pour y remédier à la satisfaction du FIDA;
 - iv) les marchés n'ont pas été ou ne sont pas passés conformément à l'accord de financement.
- b) Le FIDA suspend, en tout ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte du prêt et des comptes de don du FIDA et du FEM si le rapport d'audit exigé n'a pas été dûment établi dans les douze (12) mois à compter de la date de clôture de l'exercice budgétaire.

Conditions préalables à l'entrée en vigueur

5. L'entrée en vigueur de l'accord de financement est subordonnée à la satisfaction des conditions préalables ci-après:
- a) les comités directeurs, tant au plan national que régional, ont été dûment constitués, et leur composition et leur mandat ont reçu l'agrément du FIDA;
 - b) la plate-forme régionale de gestion durable des terres a été dûment constituée, et sa composition et son mandat ont reçu l'agrément du FIDA;
 - c) l'accord de financement a été dûment signé, et sa signature et son exécution par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes; et
 - d) un avis juridique favorable, émis par le Directeur du Département juridique du Ministère des finances et du développement économique du Gouvernement, ou par tout autre conseiller juridique agréé par le Gouvernement, concernant les questions figurant dans l'accord de financement et acceptable, tant en la forme que sur le fond, par le FIDA a été remis à ce dernier par le Gouvernement

Key reference documents

Country reference documents

1. Ethiopia: A Plan for Accelerated and Sustained Development to end Poverty (2005/06-2009/10), Ministry of Finance and Economic Development, Addis Ababa, September 2006
2. Amhara National Regional State: Environmental Protection Land Administration and Use Authority – Community-based Integrated Natural Resources Management in the Lake Tana Watershed, Project Baseline Studies, Bahir Dar, July 2007.
3. Ministry of Agriculture and Rural Development (MoARD), FDRE; Community-based Participatory Watershed Development – A Guideline, Addis Ababa, January 2009.

IFAD reference documents

1. Project Design Report; Community-based Integrated Natural Resources Management Project, 4 February 2009.
2. Federal Democratic Republic of Ethiopia; Country Strategic Opportunities Paper, December 2008.
3. Federal Democratic Republic of Ethiopia; Country Programme Evaluation 2008.
4. GEF Full-Sized project document; Community-based Integrated Natural Resources Management in the Lake Tana Watershed; October 2008.

Logical framework

Hierarchy of Objectives	Key Performance Indicators	Means of Verification	Assumptions/Risks
Goal Poverty sustainably reduced for about 450,000 rural households in 21 districts of Lake Tana Watershed	<ul style="list-style-type: none"> • 25% reduction in the number of households living below the national poverty line • 15% reduction in no. of children <5 years of age who are stunted 	<ul style="list-style-type: none"> • Household income and expenditure surveys • Anthropometric surveys 	<ul style="list-style-type: none"> • Minimum internal or external shocks
Purpose Household incomes and food security increased as a result of sustainable land management and improved ecosystem integrity	<ul style="list-style-type: none"> • 25% increase in per capita income • About 700 000 tonnes carbon sequestered in cropped soil, forests and pastures 	<ul style="list-style-type: none"> • Baseline survey • Household income and expenditure surveys • Food security surveys • Assessments of above and below ground (=system) carbon 	No significant increase in effects of climate change, i.e., flooding, drought.
Outputs Community-based integrated watershed management practices adopted.	<ul style="list-style-type: none"> • Some 650 watershed management plans covering 227,500 ha implemented • Some 450,000 rural households have land tenure • Forest cover of the watershed increased by at least 10% • About 9, 400 ha under fodder production • 32,500 ha of agricultural land rehabilitated • Participatory forestry established on 18,900 ha 	<ul style="list-style-type: none"> • MOA annual statistics • Land register • Natural resource database • Satellite imagery • Impact studies and beneficiary monitoring data 	<ul style="list-style-type: none"> • Stabilization or reduction in livestock population
Institutional and legal reforms enacted and implemented.	<ul style="list-style-type: none"> • Regional strategies, policies and legislations revised and up-dated to mainstream SLM • Representatives from all targeted communities fully participate in for a organised to review policy and legal framework 	<ul style="list-style-type: none"> • Policy and strategy documents • Enacted legislations 	<ul style="list-style-type: none"> • No major institutional re-structuring
Efficient and effective project coordination and management put in place.	<ul style="list-style-type: none"> • Disbursement rate & timely reporting • Annual rate of staff turnover below 10% • Lessons on SLM documented and disseminated 	<ul style="list-style-type: none"> • MIS • Progress Reports • Supervision reports, MTR and PCR 	

